

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 CAISSE DES ÉCOLES

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation et elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le vote du budget primitif est un acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année les actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision, il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre. Mais c'est aussi un acte d'autorisation, son adoption permet au Président d'engager les dépenses votées par le Comité et il doit être voté avant le 15 avril de l'année en cours ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement du Conseil Municipal.

• **1- Présentation du Budget 2021 de la Caisse des écoles**

Le budget primitif comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

- Section de fonctionnement : 13 860,00 €
- Section d'investissement : 545,71 €
- Soit un budget total de : 14 405,71 €

La section de fonctionnement sert à financer les dépenses courantes

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021	CHAPITRE	LIBELLÉ	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021
011	Charges courants	12 450,00	6 428,89	7 100,00	70	Produits des services	1 210,40	1 229,70	1 000,00
65	Autres charges courantes	7 750,00	7 332,00	6 760,00	74	Dotations et subventions	5 000,00	5 000,00	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	30,00	0,00	77	Produits exceptionnels	100,00	5,00	26,50
TOTAL DES DEPENSES REELLES		20 200,00	13 790,79	13 860,00	TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 310,40	6 234,70	7 526,50
001	Reprise du déficit	0,00	0,00	0,00	002	Reprise de l'excédent	13 889,60	13 889,60	6 333,41
TOTAL GENERAL DEPENSES		20 200,00	13 790,89	13 860,00	TOTAL GENERAL RECETTES		20 200,00	20 124,30	13 860,00

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P. 2021	CHAPITRE	INVESTISSEMENT	B.P. 2019	C.A. 2020	B.P. 2021
21	Immobilisations	545,71	545,71	545,71	001	Reprise de l'excédent	545,71	545,71	545,71
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		545,71	545,71	545,71	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES		545,71	545,71	545,71

Globalement le budget 2021 présente une baisse de 68,61 % par rapport au budget 2020 due à la suppression d'une partie des manifestations comme la kermesse et le loto, liée aux contraintes du Covid-19.

Le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année dans les écoles de la Commune est un des éléments qui détermine le montant des dépenses budgétaires, notamment avec l'achat des dictionnaires qui sont distribués aux enfants de grande section de maternelle entrant au cours préparatoire (C.P.) et aux les élèves de CM2 entrant en 6^{ème} et cette distribution aura malgré le contexte actuel.

La Caisse des écoles est financée d'une part par les bénéfices des manifestations qu'elle organise et d'autre part par la subvention de la Commune à hauteur de 6 500 € cette année, en augmentation pour tenir compte de la diminution des recettes de la Caisse des écoles liée au contexte sanitaire.

- **2- Evolution des effectifs scolaires**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Année scolaire		2019/2020		2020/2021		2020/2021
Écoles	Niveau	Nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2020	Nombre de classes	Nombre d'élèves au 1 ^{er} septembre 2020	Nombre de classes	Ecart
Marie Curie	Maternelle	170	7	166	7	-4
	Élémentaire + ULIS*	359	13 + 1	337	13 + 1	-22
Pierre Curie	Maternelle	166	7	168	7	2
	Élémentaire	294	11	284	11	-10
Louise Michel	Maternelle	102	4	96	4	-6
	Élémentaire	117	4	108	4	-9
TOTAL :		1 208	47	1 159	47	-49

* Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont en France des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, le nombre de classes est resté stable, par contre les effectifs ont diminué des 49 élèves par rapport à l'année dernière. Pour 41 élèves, cette baisse concerne pour la première fois depuis 2018 les 3 écoles élémentaires. Pour les écoles maternelles, nous notons depuis 3 rentrées scolaires, une légère baisse régulière des effectifs,

soit 51 élèves pour l'école maternelle Marie Curie, 32 pour la maternelle Pierre Curie et 6 pour Louise Michel.

- **3- Principaux ratios**

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens. Ils permettent de comparer la situation de la Caisse de écoles d'en mesurer l'évolution dans le temps.

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation d'une année sur l'autre peut être très différente en fonction d'éléments extérieurs difficilement maîtrisables.

RATIOS	CAISSE DES ÉCOLES		Définitions (articles R.2313-7 et R.2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	C.A. 2020	B.P. 2021	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,64	1,55	Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitant, permettent de mesurer l'activité de la Caisse des écoles.
2 – Recettes réelles de fonctionnement / population	0,74	0,54	Les recettes réelles de fonctionnement sont les ressources courantes de la Caisse des écoles. C'est un aperçu de la mobilisation des parents aux manifestations de la Caisse des écoles.
3 – Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	Il n'y a pas d'emprunt sur la Caisse des écoles